

CONFIDENTIEL

Préparation et planification

POP N°02

Préparation et planification.

CONFIDENTIEL

Préparation et planification

POP O2 : Préparation et planification**1. Objectifs :**

S'assurer que toutes les activités de déminage/dépollution sont bien préparées et que toutes les informations disponibles ont été collectées.

2. Procédure :

La planification d'une opération de déminage/dépollution ainsi que les préparatifs ultérieurs doivent être menés prudemment et minutieusement afin d'éviter des retards sur le site de travail et dans le commencement des activités de déminage. Le Chef des Opérations, les superviseur Nationaux et les chefs d'équipe doivent exécuter certaines tâches avant le déploiement des équipes de déminage. Ces tâches sont :

- Recueil d'informations (récupération du compte rendu de la reconnaissance technique)
- Prise de contact avec le/les organismes en charge de collecter les données.
- Reconnaissance du site de travail proposé.
- Elaboration du plan de travail.
- Proposition au plan de travail au CND
- Récupération de la fiche de tâche visée par le CND.
- Planification du chantier.

3. Recueil des informations et prise de contact:

Lors de la préparation d'un chantier de déminage, deux types d'informations sont nécessaires ; les informations générales et les informations spécifiques.

Les informations générales donnent les informations suivantes :

- Situation politique dans la zone de travail.
- Situation au point de vue sécurité.
- Accès et routes, de et vers le site de travail, incluant les routes d'évacuation médicales.
- Proximité des villes et des villages.

Les informations spécifiques

Il y a plusieurs sources de renseignements qui rendent ce travail possible :

- Le Haut Commissariat National au Déminage (HCND) ou les services en charge de superviser la sécurité et les problèmes politiques.
- Les informations provenant de bases de données.

CONFIDENTIEL

Préparation et planification

- L'imagerie satellite.
- Les photos aériennes.
- Les rapports du terrain provenant des collectes de données et des chantiers antérieurs faits dans la région.

4. Reconnaissance/Visite du site :

Une reconnaissance minutieuse du site à déminer doit être faite afin d'acquérir des informations spécifiques de la zone et du site lui-même. Une réunion sera organisée avec la participation d'un représentant de l'organisation qui a collecté les données ainsi que le Chef des Opérations et les chefs d'équipe. Les informations suivantes doivent être confirmées pendant la visite du site :

- Le type de terrain et de végétation.
- Les limites de la zone contaminée.
- Emplacement des points de référence et de repère, intermédiaires et ligne de base.
- Les détails de la zone minée.
- Les routes d'accès les plus proches de la zone minée.
- Accessibilité de la zone et toutes limitations de dégagement dues au terrain.
- L'utilisation passée, actuelle et envisagée de la zone.
- Nature du déminage demandé.
- Identification du site de démolition.
- Identification de l'emplacement de la zone administrative dans le site de travail.
- Identification de l'emplacement du camp de base.
- Les disponibilités en nourriture dans la zone.
- Les sources d'eau.
- Les autres zones à risques (aérodrome, hôpital, etc.).

Les positions GPS sont nécessaires afin de garantir la précision et d'éviter la confusion (WGS 84, degré, minute et millième).

Pendant la reconnaissance, une estimation doit être faite pour les besoins en personnel, en transport, en équipement, en stockage ainsi que le délai nécessaire.

5. Elaboration d'un plan de travail / Proposition au CND/récupération du document signé:

Le superviseur national fait l'inventaire des moyens, des effectifs mis à sa disposition pour réaliser la mission. Il rend compte des faiblesses du système et recommande si besoin une mise en œuvre différée qui permettra au CND/OPS de prendre les mesures pour permettre le déploiement de l'équipe.

Le plan de travail comporte :

- L'organigramme de l'équipe
- La liste des personnels avec groupe sanguin
- Liste des équipements
- Le plan CASEVAC (procédure radio, indicatif...)

CONFIDENTIEL

Préparation et planification

- Dossier de suivi de site vierge
- Les contacts pour évacuation médicale, pour joindre les autorités civiles et militaires du secteur.
- Une orientation de travail (délais, méthodologie, rendement)

Une fois le plan de travail terminé il est soumis pour approbation au CND
L'équipe ne peut pas être déployée sans l'autorisation et la fiche de tâche approuvée par CND/OPS

5. Planification :

Lorsque la visite du site est terminée et les informations nécessaires récoltées, le superviseur national et le chef de projet prévoient ce qui est nécessaire pour conduire le chantier ainsi que son déploiement.

La planification du travail consiste en deux composantes principales, la logistique et les opérations.

51. La planification de la Logistique:

Ceci est du domaine de responsabilité du chef de projet qui reçoit les demandes du superviseur. Il est le lien vers le CND

- Les besoins en logement.
- Les besoins en transport.
- Les besoins en nourriture et en eau.
- Les besoins en soutien santé

52. La planification des Opérations:

Le responsable technique du chantier est le superviseur national et il est seul responsable de prises de décisions techniques, de la réorientation du plan de travail après validation par CND/OPS, il établi

- Les besoins en équipement de déminage.
- Les besoins en équipement médical.
- Les besoins en communication.
- Le plan d'évacuation d'un blessé.
- Les besoins en équipement et explosif.
- Les réorientations de travail